

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchands de biens ne transfèrent la propriété du véhicule vendu qu'après paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dommages subis par le véhicule restent à la charge du client jusqu'à la livraison.

le

FACTURE

13

N° bon de commande

Adresse de facturation

Adresse de facturation
Charlet brothers

Adresse de livraison (si différente)

Notre
N° TVA

Votre
N° TVA

1	4	Guide	75€
2	4	Demi pension	360€
3			
4			
5			

RÈGLEMENT :

TOTAL H.T.

% T.V.A.

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.

ÉCHÉANCE :

935 €

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.